



Ce bulletin vous propose de découvrir les différentes activités menées par la délégation régionale au cours des derniers mois, ainsi que de rencontrer ses interlocuteurs, et de se familiariser avec les sujets qui lui sont chers.

La délégation régionale du CICR pour l'Afrique Centrale est basée à Yaoundé depuis 1992, elle couvre six pays : le Cameroun, le Gabon, le Congo Brazzaville, la Guinée équatoriale, l'Angola, et Sao Tomé et Príncipe.

Elle soutient la mise en œuvre du droit international humanitaire (DIH), apporte protection et assistance aux personnes déplacées à la suite d'éventuelles violences, et rétablit les liens entre les membres de familles déplacées. Elle visite les personnes détenues, et soutient le développement des Sociétés nationales de Croix-Rouge de la région.

# BULLETIN

MAI 2014



## CICR

# Délégation régionale du CICR en Afrique Centrale



## LA CRC FÊTE SES 50 ANS

**L'**année 2013-2014 est doublement festive pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge au Cameroun.

En plus des 150 ans du Mouvement dont elle fait partie, la Croix-Rouge locale célèbre son cinquantième anniversaire cette année. 50 ans au service des personnes vulnérables, sinistrées et souffrantes, 50 années de soutien à la société camerounaise dans les moments difficiles mais aussi tout au long de l'année.

Les festivités se sont tenues le 12 décembre dernier dans l'imposante salle des fêtes du siège de la Croix-Rouge Camerounaise de Yaoundé, en présence des trois composantes du Mouvement, du Conseil de Direction et des membres de la CRC, ainsi que des représentants des médias et de nombreux invités.

En marge de la cérémonie officielle, une exposition de photos retraçant les 50 ans d'action pour la communauté camerounaise a été dévoilée au public. Le vernissage fut suivi d'un briefing pour les médias, qui fut l'occasion de revenir sur les grandes réalisations mais aussi de parler des grands chantiers de la CRC.

Parmi les grandes entreprises de la CRC, on compte le soutien aux réfugiés centrafricains et tchadiens, l'assistance aux victimes de crashes d'avions et d'incendies, la construction de latrines, et plus récemment la mise en place d'un programme de sécurité alimentaire dans l'Extrême-nord du pays.

En parallèle à ces projets de grande envergure, la CRC s'efforce d'apporter un soutien aux jeunes, auxquels elle dédie un de ses programmes. Cédric Jiatsana Mbana, jeune volontaire, était présent lors de la cérémonie. Il nous a dit que la Croix-Rouge était la meilleure organisation qu'il avait trouvée pour faire du volontariat. Volontaire secouriste, pair éducateur et animateur jeunesse, il est spécialement enthousiaste lorsqu'il parle de la formation qu'il a lui-même reçue avec la Croix-Rouge, et du plaisir qu'il a à partager son expérience avec d'autres jeunes camerounais. Pour lui, la Croix-Rouge Camerounaise fait « partie intégrante de la société camerounaise », et il est convaincu qu'elle va perdurer. A l'image de Cédric, la Croix-Rouge Camerounaise a de grands projets pour le futur. Nous lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite.



## LE CICR INFORME LES LEADERS RELIGIEUX DE L'EXTRÊME-NORD

**L**es 11 et 12 décembre derniers, les leaders des principales associations islamiques de l'Extrême-nord camerounais ont renforcé leurs connaissances sur le CICR et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge lors d'un séminaire organisé par la nouvelle antenne CICR de Maroua.

Ahmadou Abbo, conseiller du chef de la délégation régionale, a informé l'audience sur le mandat et les activités du CICR et du Mouvement qui fêtent cette année 150 ans d'action humanitaire. Décivant l'action du CICR au Mali, M. Ahmadou a noté que les activités en faveur des victimes du conflit sont souvent menées en coordination avec les associations islamiques, qui sont des interlocuteurs privilégiés pour la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle de l'institution.



## LIBREVILLE : DONATION À LA PRISON CENTRALE

**E**n avril 2013, le CICR signait un protocole d'accord avec le ministère de la Justice gabonais. Ce dernier a marqué le début d'une collaboration dans le domaine de la santé au sein des prisons.

Le CICR s'est engagé à accompagner l'administration pénitentiaire gabonaise dans son effort de développement et d'amélioration du système de santé en milieu carcéral. Cette collaboration a commencé avec l'organisation d'un séminaire, qui a réuni les ministres de la Justice et de la Santé, de hauts responsables de l'administration pénitentiaire des neuf établissements du pays, ainsi que des experts du CICR dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de l'assainissement.

Toujours dans le cadre de cette coopération, **le CICR a récemment fait une donation à la prison centrale de Libreville.** Cette donation comprend du matériel et

des produits de nettoyage, des matelas, des lits; mais aussi des ordinateurs afin de permettre aux autorités médicales de la prison de suivre et d'analyser la santé de la population carcérale, et de mettre en exergue les pathologies fréquentes. Cette donation a eu lieu le 17 janvier dernier, lors de la cérémonie de passation de commandement du nouveau commandant en chef de la sécurité pénitencière, qui vient de prendre ses fonctions.

La cérémonie officielle a été accompagnée de divers défilés militaires, d'une intervention de la Garde des Sceaux, -qui présidait les événements-, ainsi que d'un discours du chef de bureau CICR de Libreville, Monsieur Davy Onomori. La Ministre de la Justice a exprimé sa gratitude au CICR, ainsi que son engagement pour l'amélioration des conditions de vie des détenus. Elle a profité de l'occasion pour faire une donation de médicaments à l'infirmerie de la prison.

## LES MÉDIAS GABONAIS SONT SENSIBILISÉS AU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH) ET FORMÉS EN PREMIERS SECOURS



**L**es médias jouent un rôle primordial dans les foyers de tension à travers le monde, et ce du fait de leur capacité à embraser ou apaiser la situation à travers leur couverture des événements.

Ils constituent aussi un relais important de l'information sur la situation des victimes, leurs besoins, ainsi que sur l'action des organisations humanitaires. Ce rôle est parfois mal compris tant par les journalistes eux-mêmes que par les autres acteurs sur le terrain et par les populations.

Le séminaire organisé par la délégation régionale avait pour objectif de sensibiliser les journalistes présents à l'information de caractère humanitaire et au DIH, de les informer sur les droits des journalistes en temps de conflits, mais aussi de clarifier leur rôle dans ces situations.

Le CICR s'est donc allié à la Croix-Rouge Gabonaise pour organiser les 16 et 17 dé-

cembre 2013 un séminaire sur le rôle des médias et les enjeux humanitaires dans les reportages sur les conflits armés et autres situations de violence.

Vingt deux journalistes de la radio, de la télévision, et de la presse écrite papier et électronique, issus des médias nationaux, internationaux, publics et privés ont pris part à ce séminaire.

A travers des projections, des présentations, des débats et des démonstrations, les thèmes suivants ont été abordés : l'information humanitaire, le droit humanitaire, les droits et responsabilités des journalistes en temps de guerre, et les gestes de premiers secours. Ce séminaire a aussi permis au CICR et à la Croix-Rouge Gabonaise d'expliquer leurs mandats respectifs dans le cadre d'un même mouvement.

Ces deux journées ont été très appréciées par les participants, comme l'ont dénoté les débats enflammés et l'engouement

lors des exercices pratiques; mais aussi les commentaires tels que celui de Monsieur Nguimbi de l'Agence Gabonaise de presse, qui a déclaré à la fin des travaux : « C'est un séminaire qui m'a apporté un plus. J'ai été édifié sur ce qu'est le CICR, mais aussi sur le droit international humanitaire, qui me sera utile pour comprendre les droits des populations civiles lors des conflits armés ».

### ACCORD DE SIÈGE SIGNÉ AU GABON

Le 16 avril dernier, Le gouvernement de la République gabonaise et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont signé un accord officialisant la présence permanente de l'organisation dans le pays. Cet accord renforce la coopération qui existe déjà depuis 1992, et garantit au CICR les avantages et immunités dont il a besoin pour mener à bien ses activités. A travers son bureau de Libreville, le CICR travaille avec les autorités en vue de l'amélioration des conditions de détention dans les prisons du pays, ainsi qu'en faveur de la promotion du droit international humanitaire (DIH); il collabore avec la CEEAC et soutient le développement de la Croix-Rouge Gabonaise.

## INTERVIEW AVEC LE COLONEL OYONGO, CONTRÔLEUR INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BIR



### Qui sont les BIR et quel est leur rôle ?

Les BIR sont des unités d'élite des Forces de Défense Camerounaises. Ce sont des unités dont le format et la formation permettent de lutter contre les menaces dites « nouvelles », menaces asymétriques (insécurité frontalière, piraterie et brigandage maritime, coupeurs de route, terrorisme, acteurs non étatiques, etc...)

**Comment avez-vous rencontré le CICR ?** Après les événements de février 2008, le Délégué Régional du CICR d'alors était persuadé que les BIR, pour stopper les émeutes de la faim, s'étaient rendu coupables de graves violations des droits de l'Homme. Afin de dissiper tout malentendu, le BIR a provoqué une séance de travail avec le CICR à laquelle j'ai assisté et toutes les équivoques ont été levées; depuis lors, une franche collaboration existe entre le CICR et le BIR. Par la suite j'ai été désigné point focal début 2010.

Mon premier contact avec le droit international humanitaire (DIH) et les droits de l'Homme (DH) remonte à l'école militaire, pendant ma formation d'Officier. En 2010, j'ai participé à un cours SWIRMO (Senior Workshop on International Rules governing Military Operations) organisé par le CICR à Lucerne en Suisse. C'est un atelier pour Officiers supérieurs sur les règles internationales régissant les opérations militaires. Il convient de préciser que le DIH et les DH sont une préoccupation permanente et constante du Haut Commandement des Forces de Défense Camerounaises, enseignés à tous les niveaux et ce, sous l'impulsion du Général de Division TCHÉMO Hector depuis plus d'une vingtaine d'années.

Le Colonel OYONGO est depuis mars 2010 le point focal pour les Bataillons d'Intervention Rapide (BIR), forces spéciales des Forces de Défense Camerounaises. Il occupe la fonction de Contrôleur Inspecteur Général dans ces unités d'élite. Interlocuteur privilégié du CICR, il a participé à un cours sur le Droit International à Lucerne en novembre 2010, et collabore avec l'institution depuis sa désignation comme point focal CICR-BIR. En prélude aux cours de formation pour les nouvelles recrues qui auront lieu prochainement, nous avons profité pour lui poser quelques questions.

Le CICR incarne un idéal d'humanisme, ses principes sont nobles mais très difficiles à mettre en œuvre dans ce monde où c'est encore la loi du plus fort qui prévaut.

### A quel genre de difficultés vos soldats sont confrontés ces dernières années, quel est le challenge majeur dans leur formation ?

La difficulté majeure est de remplir efficacement leurs missions quand ils agissent au sein des populations (événements de février 2008, insécurité dans la Péninsule de Bakassi, terrorisme de Boko Haram, etc...). Le challenge majeur dans la formation est la spécialisation: antiterroriste, tireur d'élite, negueviste, skipper de combat, task force leader, maritime officer, interventionniste.

### Dans l'imaginaire camerounais, les BIR sont souvent associés à des interventions musclées et une répression qui peut être très violente, qu'en pensez-vous ?

Au contraire ! Grâce à des résultats sur le terrain et des actions civilo-militaires au profit des populations particulièrement celles des zones rurales, le BIR inspire la confiance, l'intervention des BIR est conditionnée par des règles d'engagement contraignantes dans lesquelles la protection des populations est au centre des préoccupations.

La peur provoquée au début était due au fait que les populations des régions du Sud du Cameroun (Centre, Sud, Ouest, Littoral, Sud-ouest, Nord-ouest) découvraient pour la première fois en 2008 ces hommes qui pourtant opéraient déjà dans le Grand Nord (Adamaoua, Nord et Extrême-nord) et à l'Est du territoire national.

### Pourquoi l'enseignement du DIH et des DH est important pour vos recrues ?

Ces enseignements leur permettent de savoir quelles sont leurs limites et les risques auxquels ils s'exposent au plan du droit international. Elles agissent au sein des populations avec pour mission de les protéger. Chaque soldat est sensibilisé sur les sanctions pénales et disciplinaires qu'il encourt en cas de violation des droits de l'homme ou d'abus de quelque nature que ce soit.

### Pensez-vous que les BIR sont entraînés et équipés pour les missions de maintien de l'ordre ?

En principe les soldats du BIR sont formés et entraînés pour faire face au grand banditisme sous toutes ses formes; toutefois plusieurs éléments ont été formés à ce type de mission (armes non létales) par des instructeurs chevronnés américains et israéliens.

### Les BIR sont en plein essor, vous avez récemment recruté de nombreux nouveaux soldats, comment voyez-vous le développement dans les prochaines années ?

Les menaces futures et actuelles étant asymétriques avec des conflits intra-étatiques dans les pays voisins, les BIR seront de plus en plus sollicités pour la sécurité de nos frontières, du fait aussi du foisonnement des acteurs non-étatiques dans ces pays qui chercheront toujours à violer nos frontières pour se ravitailler en produits de première nécessité.

## DIFFUSION AUX FORCES ARMÉES EN GUINÉE ÉQUATORIALE

La délégation régionale du CICR a animé, du 11 au 15 décembre 2013, des séances d'information pour les auditeurs de l'Ecole navale à vocation régionale (ENVR) de Bata et de l'Ecole militaire interarmées Général Obiang (EMIGO) de Malabo.

Les 54 officiers de l'ENVR et 102 élèves-officiers de l'EMIGO ont été formés sur la mission et le mandat du CICR, les principes fondamentaux du droit international humanitaire (DIH) et le traitement des prisonniers.

Au vu des tensions et conflits armés qui font rage dans la sous-région, cette initiative du CICR a été reçue avec beaucoup d'enthousiasme. Et ce tout particulièrement pour les officiers qui seront amenés à faire partie de la mission de stabilisation en Centrafrique, la MISCA.





## L'EMBLÈME, POURQUOI DOIT-IL ÊTRE PROTÉGÉ ?



**L**es emblèmes de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge sont des symboles de protection et de neutralité reconnus par le droit international humanitaire, notamment l'article 38 de la première Convention de Genève. Ils peuvent être utilisés pour protéger les personnes ou objets arborant l'emblème, ou pour indiquer leur identité.

**A titre indicatif**, l'emblème est de petite dimension et permet de montrer que la personne qui l'arbore ou les biens sur lesquels il est affiché, ont un lien avec le mouvement de la Croix-Rouge.

**A titre protecteur**, l'emblème est de grande dimension, et il ne peut être arboré que par les personnes et biens définis par

la Convention. Il s'agit du personnel et des établissements sanitaires de l'armée, du personnel sanitaire et religieux attaché à l'armée, du personnel des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et celui des autres sociétés de secours volontaires autorisées et reconnues par leurs gouvernements. Ces personnes et biens ne peuvent pas être la cible d'attaques lors de conflits armés.

Pour conserver toute sa valeur protectrice, il est donc nécessaire que l'emblème soit utilisé par des personnes autorisées et à des fins prévues par la Convention. Malheureusement, il arrive très souvent que l'emblème soit utilisé à titre abusif : l'emblème est souvent imité, ou utilisé abusivement. En effet, on observe souvent que des particuliers, et des associations caritatives ou commerciales qui n'ont pas le droit

d'utiliser l'emblème (selon l'article 53 de la Convention), le font abusivement pour illustrer leurs activités médicales ou paramédicales (pharmacies, cliniques privées, fabriques de médicaments, etc...). Dans des situations de conflit, ces abus d'emblème peuvent avoir des conséquences très graves. C'est le cas notamment lorsque des porteurs d'armes utilisent l'emblème de manière perfide, dans le but de tromper l'adversaire.

Pour éviter ces abus, qui peuvent non seulement entraîner des pertes de vies humaines et des dommages collatéraux, mais qui ont aussi pour effet d'affaiblir le pouvoir protecteur de l'emblème, il est nécessaire que la protection de l'emblème devienne effective. Il appartient aux États d'adopter une législation nationale qui réglemente l'usage et la protection de l'emblème, et de la mettre en oeuvre de manière efficace.

Avec l'appui des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, les gouvernements doivent s'engager pour préserver la valeur des emblèmes; **car un usage abusif atténue inmanquablement la protection qu'il est censé accorder aux bénéficiaires.**

## RÉTABLIR LES LIENS ENTRE LES FAMILLES SÉPARÉES



**L**e mandat du CICR est de fournir protection et assistance aux victimes des conflits armés, conformément aux Conventions de Genève. Dans ce cadre, il s'est depuis les premières heures impliqué dans le rétablissement des liens entre les personnes séparées par les violences et la guerre.

A sa longue expérience et son expertise dans ce domaine, s'ajoute un puissant réseau formé par les services de recherche des sociétés nationales des différents pays, les agences de recherche des nombreux bureaux et délégations du CICR, ainsi que l'agence centrale de recherche du CICR.

**En coordination avec les autorités, le CICR s'efforce d'alléger les souffrances des personnes séparées de leurs proches. Il organise des échanges (appels téléphoniques et messages Croix-Rouge), recherche les disparus, enregistre les enfants non accompagnés, et organise des réunifications.**

Pour soutenir les personnes déplacées suite au conflit qui sévit en République centrafricaine, le CICR collabore avec les sociétés nationales de la République du Congo et du Cameroun, afin de permettre aux victimes de garder ou de retrouver le contact avec leurs proches. Au Cameroun, le CICR a notamment organisé des formations pour les volontaires de la CRC à Garoua Boulai et à Kentzou; et 18 enfants non accompagnés ont déjà été enregistrés.



**CICR**

Délégation régionale du CICR  
pour l'Afrique centrale  
B.P. : 6157 Yaoundé, Cameroun  
T + 237 22 20 58 59  
E-mail : yao\_yaounde@cicr.org www.cicr.org